

Guide de consultation rapide sur la façon de remplir une déclaration relative à l'ILV en ligne



Vous pouvez soumettre votre déclaration de deux façons :

1. Vous connecter à votre compte **Mon ServiceOttawa** et consulter le relevé d'impôt foncier;
2. Visiter ottawa.ca/ilv et cliquer sur **Soumettre une déclaration**.

1^{er} étape Recherche de propriété

Inscrire le **numéro de rôle** et le **code d'accès** indiqués sur l'avis d'impôt sur les logements vacants ou dans le haut du relevé d'imposition foncière.

2^e étape Coordonnées

Indiquer si vous produisez la déclaration en tant que propriétaire, au nom d'un propriétaire ou au nom d'une société.

Entrer votre **nom**, votre **numéro de téléphone** et votre **courriel**.

3^e étape Détails de l'occupation

Répondez aux questions sur l'état d'occupation de votre propriété et sélectionnez un type d'occupation. :

- **Résidence principale du propriétaire** : Il s'agit de l'endroit où vous demeurez, payez vos factures et recevez votre courrier. Vous pouvez ne pas y vivre pendant des périodes prolongées, par exemple en raison de votre travail, de vos vacances ou si vous êtes un hivernant. Vous ne pouvez avoir qu'une seule résidence principale.
- **Louée, utilisée par un occupant autorisé ou une combinaison de types d'occupation** (pendant au moins 184 jours au cours de l'exercice précédent).
- **Aucun de ces types d'occupation**.

Si cette propriété est votre **résidence principale** ou **que vous l'avez achetée l'année précédente**, passez directement à la page **Résumé**.

Si l'option **Louée, utilisée par un occupant autorisé** ou **une combinaison de types d'occupation** est sélectionnée, fournir les renseignements suivants :

- Type d'occupation (locataire, occupant autorisé ou résident principal)
- Date de début et de fin de l'occupation

Vous pouvez indiquer jusqu'à trois occupations par année (p. ex. s'il y a eu plus d'un locataire).

Si l'option **Aucun de ces types d'occupation** est sélectionnée, vous devrez expliquer l'inoccupation. Selon la raison fournie, la propriété peut être exemptée. Il est possible de choisir les raisons suivantes :

- Vente de la propriété – Date de clôture
- Décès du propriétaire – Date du décès
- Travaux de construction – Numéro du permis et description du projet
- Prise en charge du propriétaire
- Ordonnance d'un tribunal – Numéro de l'ordonnance
- Chalet locatif – Numéro du permis de louer à court terme, nombre de nuits occupées, revenus perçus
- Construction et location – Numéro du permis, description, début et fin de l'occupation
- Logement nouvellement construit ayant été mis en vente
- Aucune de ces réponses – Aucune information supplémentaire requise

4^e étape Résumé

Vérifier les renseignements avant de cliquer sur **Soumettre**.

5^e étape Confirmation

Vous recevrez un courriel de confirmation à l'adresse indiquée à l'étape 2. Un numéro de confirmation s'affichera pour référence.